

Communiqué de presse

Le rétablissement financier de l'Assurance maladie ne sera pas atteint par des transferts de charges décidés en urgence

19 juin 2026

La préparation de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2027 est en cours. Le gouvernement vient de prévenir séparément les fédérations de complémentaires de son projet de relever fortement les tickets modérateurs sur les actes médicaux, par voie réglementaire à l'été. Ce transfert massif de charges entre la Sécurité sociale et les régimes complémentaires pourrait être complété par d'autres mesures à l'étude, notamment de taxation, dans le cadre du prochain PLFSS.

Quels qu'en soient les détails à venir, la Fédération des Institutions Paritaires de Protection Sociale (FIPS) souhaite alerter solennellement, au nom des partenaires sociaux, le gouvernement sur les conséquences désastreuses de telles mesures : elles diminueront significativement le pouvoir d'achat des salariés et des seniors, et augmenteront les charges des entreprises.

Le déséquilibre des comptes de l'Assurance maladie ne date pas de ces derniers mois, et appelle des réponses structurelles, fondées sur une vision de long terme. Mais, une fois encore, les mesures envisagées par le gouvernement reposent principalement sur des transferts de charges, sans s'accompagner à ce stade d'une réflexion globale sur la maîtrise des dépenses. Il est temps de changer de logiciel, en créant les bases d'une maîtrise pluriannuelle et en associant véritablement aux décisions les partenaires sociaux et les organismes complémentaires d'assurance maladie.

À propos de la FIPS

La Fédération des institutions paritaires de protection sociale (FIPS) est l'organisation représentative des partenaires sociaux, et de l'ensemble des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale. Elle porte leur parole auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

La FIPS représente les intérêts de 14 millions de salariés couverts dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec ses 41 adhérents, elle développe une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire et met en lumière l'efficacité du paritarisme de gestion pour concevoir et piloter des garanties adaptées aux besoins des salariés et de leurs proches en santé, prévoyance, épargne et retraite supplémentaire.

Véritable force de proposition, elle agit sur l'ensemble du champ de la protection sociale complémentaire, avec la conviction que celle-ci contribue à la compétitivité et à l'attractivité des entreprises au bénéfice des salariés.

Contact presse :

Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : m.clerc@fips-paritaire.fr / <https://www.fips-paritaire.fr>

Direction : relations institutionnelles et communication